

Attention au risque élevé d'accident dû aux arbres secs

La canicule de 2026, précédée par des sécheresses à répétition et la pullulation de ravageurs ont conduit à la multiplication d'arbres secs en forêt jurassienne. Cette situation entraîne un risque accru pour la sécurité des personnes, en particulier lors des travaux forestiers. L'abattage d'arbres secs est une opération dangereuse, qui requiert un savoir-faire et un outillage spécifiques. Il est fortement déconseillé aux propriétaires privés d'entreprendre eux-mêmes des abattages d'arbres secs, sous peine de s'exposer à un risque d'accident et à ses conséquences.

Les dégâts causés par la canicule et la sécheresse ne touchent plus seulement des arbres isolés ou quelques secteurs particulièrement exposés. Ils sont désormais observés dans toutes les régions du canton et concernent toutes les essences. L'augmentation soudaine du nombre d'arbres secs en forêt accroît le risque d'accident pour les usagers et les personnes effectuant des travaux forestiers. Ce risque est particulièrement élevé lors de l'abattage d'arbres secs ou lorsque de tels arbres se trouvent dans le périmètre d'une coupe.

Evaluer correctement la situation

Avant de commencer tous travaux en forêt, il est primordial d'évaluer la situation et en particulier l'état sanitaire des arbres sur pied. Cette évaluation n'est pas évidente et demande une solide expérience professionnelle. Beaucoup de facteurs de risque peuvent être difficiles à déceler et ensuite à évaluer. La présence de branches sèches ou de parties de couronne sèches ainsi que la stabilité des arbres doivent être prises en compte par un examen précis de l'arbre. Il est vivement conseillé aux propriétaires privés de confier cette évaluation à du personnel formé et expérimenté.

Pas de travaux d'abattage sans treuil ni outillage spécifique

En présence d'arbres secs, l'utilisation du coin est à proscrire. Un petit choc sur un tronc sec peut entraîner la rupture et la chute de branches ou de parties entières de l'arbre. Par ailleurs, un arbre correctement abattu peut, en tombant, entraîner la chute de branches sèches sur des arbres voisins. Seule l'utilisation d'un treuil permet de se situer à une distance de sécurité suffisamment éloignée pour éviter tout risque de chute de branches ou de parties de couronne. Sans treuil, il est donc inutile de commencer des travaux d'abattage en forêt. Des méthodes de bûcheronnage adaptées, basées sur l'utilisation du treuil et d'un outillage spécifique (perche télescopique, câbles d'attache, etc.), existent et permettent de diminuer considérablement les risques d'accident.

Formation spécifique indispensable

L'abattage d'arbres secs au moyen de ces méthodes de bûcheronnage spécifiques en combinaison avec le treuil requiert des compétences techniques particulières. Seule une formation professionnelle, complétée par une formation continue ciblée sur ces nouvelles méthodes, permettent de maîtriser ces travaux forestiers à risque. La majorité des entreprises forestières jurassiennes a suivi une formation spécifique organisée par l'Office de l'environnement et ForêtJura. Il est donc vivement recommandé de confier de tels travaux à des entreprises qualifiées plutôt que d'encourir un risque d'accident en voulant les accomplir soi-même. Le garde forestier de triage est à disposition pour conseiller les propriétaires forestiers souhaitant évacuer des arbres secs et dangereux.